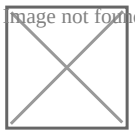

Enquête de moralité et casier judiciaire

Par **Tarek77**, le **25/01/2017** à **18:41**

Bonjour.
J'ai passé le concours police et devrait bientôt passer une enquête de moralité.
J'avais un casier à cause d'une grosse bêtise il y a de ça + de 15 ans (3 mois de sursis) et depuis plus rien.
J'ai envoyé un courrier au procureur il m'a confirmé que je n'avais plus de mentions sur B2. (Mais ça reste sur le B1)
J'ai contacté le CNIL qui m'informe que je ne suis ni fiché police ni gendarmerie et mon b2 est vierge.
Regarderont il le B1 qui fera obstruction à mon entrée en école ou n'ai je rien à craindre?
Merci

Par **CABRIOLI Ernesto**, le **07/02/2017** à **15:58**

le B1 n'est ouvert qu'aux seules autorités judiciaires.

l'administration n'a accès qu'au B2, rien à craindre.

Par **Tarek77**, le **07/02/2017** à **16:29**

Bonjour
Merci d'avoir répondu. De source sûr ?
Désolé mais ça me stresse depuis plusieurs mois...
Cordialement

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **08/02/2017** à **11:16**

Bonjour,

effectivement, votre casier ne semble pas poser de problème.

Cependant, il faut également vérifier le TAJ, anciennement STIC.

le délai d'effacement dépend de l'infraction, mais il est possible d'en demander l'effacement.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés